

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



## *Établissements publics du ministère des sports*

**Vendredi 22 janvier 2021 – n° 339**

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : [ds.2a@sports.gouv.fr](mailto:ds.2a@sports.gouv.fr)

Téléchargement des pièces jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

## Vie des établissements

### COVID-19

Veillez-trouver ici [la foire aux questions](#) relatives à la prise en compte dans la fonction publique de l'État de l'évolution de l'épidémie de covid-19. Cette foire aux questions vient préciser certains aspects de la [circulaire du 29 octobre 2020](#) de la DGAFP relative à la mise en œuvre du télétravail dans les administrations et qui continue de s'appliquer aux établissements publics du ministère des sports. **Il vous appartient de respecter les éléments de cette circulaire dans l'organisation de vos services et de veiller à assurer la continuité du service.**

Par ailleurs vous trouverez ici le [décret n° 2021-51 du 21 janvier 2021](#) modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

### Dialogues de gestion 2021

Afin de faciliter la préparation et de finaliser le planning des dialogues de gestion 2021 des CREPS, merci de proposer au bureau DS2A, **avant le 1er février**, trois dates en suivant le lien: <https://framadate.org/62I7Z8Pag4XuqXCC>.

Pour les 8 établissements ayant déjà répondu, les dates vous seront communiquées début février en même temps que pour l'ensemble des établissements ; les dates

retenues ont cependant été enlevées du sondage pour plus de lisibilité. De même, devant le nombre important de rendez-vous au cours du mois de mai, les propositions ne sont désormais possibles que du lundi 15 mars au vendredi 30 avril 2021.

### Sensibilisation à propos de la pratique du bizutage

Dans le cadre du partenariat avec l'association « Comité national contre le bizutage » (CNCB), la direction des sports a sollicité l'élaboration d'un diaporama à diffuser auprès des encadrants des établissements sur le bizutage.

Le CNCB a fait une présentation le 15 janvier dernier aux agents responsables que vous aviez préalablement identifié. Je vous invite à partager ce support (ci-joint) à tous les encadrants de votre établissement afin de les sensibiliser à cette pratique qui est, je le rappelle, un délit.

Par ailleurs, chaque fait de bizutage que vous identifierez dans votre établissement doit faire l'objet d'un signalement à [signal-sports](#), ainsi que d'investigations de votre part. La direction des sports pourra vous accompagner si besoin dans le traitement disciplinaire de cette pratique ainsi que pour toute action de sensibilisation.

## Sport de haut niveau

### Inscription parcoursup / PSQS

Un travail conjoint entre les équipes de l'UDNI et du service à compétence national PARCOURSUP a permis de mettre en correspondance le PSQS et l'identification des sportifs des PPF (listés et non listés), des CFCP et les AJSHN sur Parcoursup.

Ainsi, depuis ce jour et l'ouverture des inscriptions sur Parcoursup, il est possible aux sportif.ves de s'identifier lors de leur inscription en ligne en tant que « *sportif inscrit en liste ministérielle* » au sens large, englobant le périmètre entier défini ci-dessus.

Pour s'identifier, les sportif.ves auront uniquement besoin de leur ID PSQS accessible sur leur fiche individuelle mais également sur leur attestation accessible sur le site [sports.gouv.fr](#) (uniquement pour les sportifs listés).

Aucun sportif sans ID PSQS ne pourra être identifié cette année comme sportif de haut niveau sur Parcoursup.

Toutes les explications sont fournies sur Parcoursup avec des captures d'écran et les modalités pour récupérer son ID PSQS.

Nous vous invitons à diffuser ces informations aux sportifs et aux personnes qui pourraient être concernées. Nous vous informons également que cette fonctionnalité n'a été rendue possible que ces tous derniers jours.

### Inscription des sportifs en structure PPF sur PSQS SAISON 2021/2022

L'évolution de l'environnement institutionnel du sport haut niveau en France avec la création de l'agence nationale du sport (ANS) et la mise en place de son déploiement territorial nous oblige à une harmonisation et un renforcement des outils de pilotage national facilitant le suivi individualisé des sportifs.

Un groupe de travail constitué de représentants des fédérations (ASDTN), des établissements (CPDE), de l'ANS, des services déconcentrés, de l'INSEP et de la DS a ainsi réfléchi sur les possibilités de dématérialisation des aspects opérationnels des PPF via le PSQS.

La première phase de dématérialisation est déjà effective à travers la cartographie nationale des structures et le rattachement des sportifs à ces structures mais il convient de stabiliser cette démarche et de la fiabiliser.

L'utilisation unique et systématique du PSQS pour les inscriptions en structure PPF et une identification des sportifs plus en accord avec les calendriers scolaires et universitaires tout en simplifiant les démarches (passage de 3 dossiers à 1 seul) a ainsi

été retenue.

Plusieurs implications sur les modes de fonctionnement habituels et l'utilisation du module de pré-inscription du PSQS découleront du choix des fédérations.

Elles seront sollicitées et devront se positionner avant le 15 février 2021 sur l'un des choix techniques proposés.

Il convient donc dans un premier temps de retarder l'utilisation du module de pré-inscription du PSQS jusqu'au 15 février afin que les fédérations puissent se positionner. Ces changements d'habitudes peuvent être perturbants mais ils doivent nous conduire vers une harmonisation des pratiques et une meilleure information de l'ensemble des acteurs.

Des formations à distance sur TEAMS sont à votre disposition et à celles de vos équipes. Elles se feront en commun avec les fédérations pour permettre les échanges et la prise en compte des impératifs de chacun.

Vous trouverez ci-joint toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre de cette orientation :

- Document de présentation des 3 solutions techniques proposées (pré-inscription / webservices / candidature) :

[DOCUMENT DE PRESENTATION](#)

- Calendrier et inscriptions aux formations au module de pré-inscription et à la démarche de candidature (permettant aux fédérations de faire un choix éclairé et d'informer les établissements sur les changements engendrés) :

[CALENDRIER ET INSCRIPTIONS](#)

- o Formations sur teams destinées aux fédérations et aux établissements
- o Ces formations seront enregistrées et accessibles également a posteriori

### Listes des sportifs de haut-niveau

Veillez trouver ci-dessous les trois liens permettant d'accéder à différents arrêtés publiés cette semaine :

- [Arrêté du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 1er novembre 2020 relatif à la liste des sportifs de haut niveau](#)

- [Arrêté du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 1er novembre 2020 relatif à la liste des sportifs des Collectifs nationaux](#)

- [Arrêté du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 1er novembre 2020 relatif à la liste des sportifs Espoirs](#)

## Ressources humaines

### Enquête indemnitaires 2020 – Tous les établissements

La direction des sports lance l'enquête indemnitaires 2020.

A ce titre, vous trouverez dans le dossier des PJ, le classeur Excel vierge à renseigner et à nous retourner en version pdf visés par vos soins et en **version Excel**, avant le **15 février** à l'adresse suivante : [ds.2a@sports.gouv.fr](mailto:ds.2a@sports.gouv.fr) avec copie à [david.charras@sports.gouv.fr](mailto:david.charras@sports.gouv.fr).

Compte tenu de l'acuité de ce dossier dans le dialogue social, je vous remercie par avance pour toute l'attention que vous porterez à l'exactitude des données transmises.

### Publication poste de PTP sur la Place de l'Emploi Public

INSEP

[Chargé\(e\) de projet formation et enseignement](#)  
[Chef\(fe\) de projet Formation / Formateur\(rice\) Coordinateur\(trice\) de la filière STAPS](#)  
**CREPS de Bordeaux**  
[Conseiller.e Haut Niveau et Haute performance \(H/F\) Accompagnement paralympique](#)  
[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance \(H/F\) Analyse de la performance](#)  
**CREPS de Dijon**  
[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance](#)  
[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance](#)  
**CREPS de la région Occitanie**  
[Manager Territorial à la Haute Performance Occitanie H/F](#)  
**CREPS de Montpellier**  
[chef projet numérique-formateur au sein du pôle TICE du Creps de Montpellier](#)  
**CREPS de Poitiers**  
[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance-Optimisation de la performance et suivi médical](#)  
[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance \(H/F\)-Suivi socioprofessionnel](#)  
**CREPS de Wattignies**  
[formateur coordonnateur au département des formations et du CFA - MSA \(H/F\)](#)  
**Direction des sports**  
[Adjoint.e à la Cheffe de la mission des affaires européennes et internationales](#)

*A la semaine prochaine*

**ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE  
DES ETABLISSEMENTS -- DS.2A**

<a href="mailto:ds.a2@sports.gouv.fr">ds.a2@sports.gouv.fr</a>	
<b>Thibaut DESPRES</b> <a href="mailto:thibaut.despres@sports.gouv.fr">thibaut.despres@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	<b>Chef de bureau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Animation et pilotage du bureau</li> </ul>
<b>Quentin DETCHART</b> <a href="mailto:quentin.detchart@sports.gouv.fr">quentin.detchart@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 93 87	<b>Adjoint au chef de bureau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.</li> </ul>
<b>Murielle MUHEL</b> <a href="mailto:murielle.muhelle@sports.gouv.fr">murielle.muhelle@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 95 37	<b>Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.</li> </ul>
<b>Dominique RABUEL</b> <a href="mailto:dominique.rabuel@sports.gouv.fr">dominique.rabuel@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 96 93	<b>Juriste</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pilotage et animation des sujets juridiques : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... - compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques.</li> </ul>
<b>Sophie BAUCHART</b> <a href="mailto:sophie.bauchart@sports.gouv.fr">sophie.bauchart@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 92 11	<b>Responsable de tutelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissements : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc</li> <li>Dossiers transversaux : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.</li> </ul>
<b>Frédéric DAMBIER</b> <a href="mailto:frederic.dambier@sports.gouv.fr">frederic.dambier@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 93 03	<b>Responsable de tutelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissements : IFCE et MNS</li> <li>Dossiers transversaux : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.</li> </ul>
<b>David CHARRAS</b> <a href="mailto:david.charras@sports.gouv.fr">david.charras@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 96 25	<b>Responsable de tutelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissements : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN)</li> <li>Dossiers transversaux : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique.</li> </ul>
<b>Evelyne GONFIER</b> <a href="mailto:evelyne.gonfier@sports.gouv.fr">evelyne.gonfier@sports.gouv.fr</a>	<b>Responsable de tutelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissements : ENSM et ENVSN</li> <li>Dossiers transversaux : Pilotage budgétaire du Programme sport (219)</li> </ul>

Arrivée au 1<sup>er</sup> octobre 2020

relatif aux établissements publics sport.

**François ROBERT**  
[francois.robert@sports.gouv.fr](mailto:francois.robert@sports.gouv.fr)  
01 40 45 91 41

**Responsable de tutelle**

- **Etablissement** : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap)
- **Dossiers transversaux** : Relations internationales ; RGPD.

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigureurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)